

**FICHE PREVISIONNELLE en VUE du RECRUTEMENT
de VACATAIRE ENSEIGNANT**

SERVICE PREVISIONNEL

Le Directeur de la Composante, certifie que :

Monsieur, Madame, (*rayez la mention inutile*).....

assurera heures d'enseignement réparties de la façon suivante (seules les heures effectuées seront rémunérées) :

DISCIPLINE	FILIERE ET ANNEE D'ENSEIGNEMENT	CM*	TD*	TP*
Total : .				
* 1 heure CM = 1,5 h TD * 1 heure TD = 1,5 h TP		TOTAL heures en éq. TD :		

Date 1^{ère} Intervention :

Dernière intervention prévue le :

Autre(s) composante(s) d'intervention :

Le vacataire enseignant certifie avoir pris connaissance des dispositions du décret n°87-889 du 29 octobre 1987 modifié et notamment l'alinéa 3 de l'article 5 du décret du 29/10/1987 : « les personnels régis par le présent décret sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service fixées lors de leur engagement ».

Le Vacataire enseignant,

Date

Signature

Les soussignés certifient l'exactitude des déclarations ci-dessus.

Le Responsable de Département
ou filière,

Date

Signature

Le Responsable Administratif,

Date

Signature

Le Directeur de Composante,

Date.....

Signature

**Les heures complémentaires sont payées en Décembre, Février, Mars, Avril, Mai, Juillet et Novembre.
Le taux brut actuel de l'heure TD est de 41,41 euros.**